



N° 201

Le 20 octobre 1987

LE CANADA CHERCHE À OBTENIR UNE RÉFORME FONDAMENTALE
DES POLITIQUES AGRICOLES MONDIALES

OTTAWA -- Mme Pat Carney, ministre du Commerce extérieur, a annoncé aujourd'hui que le Canada insistera sur la nécessité d'une réforme fondamentale des politiques agricoles qui faussent le jeu des échanges dans les pays membres de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT).

Le Canada, deuxième pays membre du GATT à présenter sa position aux négociations commerciales multilatérales à Genève, demande l'adoption d'une approche globale qui éliminerait ou ramènerait au minimum que permet la négociation les mesures qui faussent les échanges et que prennent les membres du GATT à propos de tous les produits agricoles. (On trouvera ci-joint le document de base définissant la position du Canada).

La proposition reflète le rôle de chef de file qu'a joué le premier ministre Mulroney aux sommets économiques de Tokyo et de Venise, alors qu'il a attiré l'attention des dirigeants sur le besoin urgent de réformer le commerce agricole. Au sommet de Venise, les dirigeants ont reconnu la nécessité de faire progresser rapidement les négociations du GATT; ils ont exprimé le souhait que des propositions de négociation soient déposées à Genève avant la fin de cette année.

Aux dires de Mme Carney, "les subventions agricoles et les obstacles au commerce ont créé une situation malsaine qui continue à causer les problèmes bien connus de surproduction et de déprime des prix des produits. Cette situation coûte des dizaines de milliards de dollars chaque année aux pays occidentaux et ne nous mène nulle part."

.../2



Le ministre a également ajouté que "grâce en partie aux efforts que le Canada a déployés au sein d'instances internationales, il existe maintenant une forte volonté politique internationale de mettre un terme à cette situation et de replacer l'agriculture sur de solides bases économiques".

"Bien que nous ne puissions prévoir le résultat ultime des négociations, il est crucial de lancer une initiative audacieuse afin de réaliser une réforme, bien nécessaire, du commerce des produits agricoles."

M. John Wise, ministre de l'Agriculture, a pour sa part déclaré que "les agriculteurs canadiens sont des producteurs efficaces qui jouissent de nombreux avantages et produisent des aliments de haute qualité. Pour assurer le développement de l'agriculture canadienne, il est essentiel que tous les pays adoptent collectivement une réforme coordonnée, juridiquement exécutoire, du commerce et du jeu des subventions. Si les chances sont égales pour tous, les agriculteurs canadiens peuvent parfaitement soutenir la concurrence."

Aux termes de la proposition du Canada, tous les pays devraient veiller à ce que leurs politiques et programmes nationaux, relatifs aux besoins particuliers de leurs secteurs agricoles, ne faussent pas les jeux des échanges. En outre, par suite de l'évaluation de l'impact commercial de ces programmes, on pourra reconnaître les pays qui contrôlent efficacement leur production agricole.

Dans ce contexte, M. Wise a indiqué que le Canada cherchera à obtenir crédit pour le fait que notre système de gestion de l'offre est en accord avec les règles du GATT.

Le ministre de l'Agriculture a mentionné qu'à l'opposé des programmes canadiens de gestion de l'offre, les programmes de soutien d'autres pays ne comportent pas de limites précises. Ceci a donné lieu à des surplus massifs ayant fait l'objet de dumping sur les marchés mondiaux, déprimant et faussant les prix.

Le ministre d'Etat à l'agriculture, M. Pierre Blais, a par ailleurs déclaré que "au cours de ces négociations, le Canada incitera d'autres pays à respecter les règles du GATT ou à accepter de nouvelles règles équivalentes, dans le cadre d'une réforme mutuellement acceptable du commerce agricole".

Au cours de l'année qui vient, la proposition du Canada ainsi que les points de vue des autres membres du GATT feront l'objet d'intensives négociations. Le Canada se propose d'obtenir d'ici la fin de 1988 un accord relatif à une approche commune qui aboutirait à la réforme des politiques agricoles mondiales touchant les échanges. Cette approche comprendrait notamment des

décisions sur la façon de mesurer et de limiter les pratiques faussant les échanges. Au cours de la seconde étape, chaque pays présenterait son plan de mise en application. Ensuite, les décisions prises lors des négociations seraient graduellement introduites sur plusieurs années.

M. Charles Mayer, ministre d'État (Céréales et oléagineux), a dit espérer que les négociations et l'esprit de réforme qui les anime accéléreront l'introduction de mesures à court terme destinées à régler les problèmes immédiats -- ceux des céréales et des oléagineux en particulier.

M. Mayer a également ajouté que "c'est de concert avec d'autres pays que nous devons mettre un terme à la guerre des subventions des céréales. Il faut agir rapidement. Nous avons ensemble le pouvoir de diminuer les mesures qui faussent les marchés internationaux des céréales."

- - - 30 - - -

Pour de plus amples renseignements, les médias peuvent contacter:

M. Pierre Pichette
Service des Relations avec
les médias
Ministère des Affaires extérieures
(613) 995-1877

Denis Pageau
Bureau de l'honorable
John Wise
(613) 995-9133

Gordon Bacon
Bureau de l'honorable Charles Mayer
(613) 996-2508

le 20 octobre 1987

DOCUMENT DE BASE

VUES DU CANADA CONCERNANT L'APPROCHE DE LA QUESTION DE
L'AGRICULTURE

Bien que, conformément aux usages du GATT, le Canada ne rende pas publics les documents de négociation de cet organisme, il résume dans la présente note ses vues concernant la conduite des négociations sur l'agriculture à la Ronde Uruguay.

CONTEXTE

Le secteur agricole du Canada a fortement intérêt à réduire tout ce qui fausse les échanges et à améliorer les règles internationales régissant le commerce mondial des produits agricoles. Des prix internationaux moins faussés et davantage axés sur le marché seraient à l'avantage des producteurs canadiens.

Les pays commerciaux agricoles s'accordent de plus en plus sur les impératifs de la réforme commerciale. Le Canada et d'autres pays commerciaux agricoles sont convaincus:

- ° qu'une réforme agricole ne peut avoir lieu que s'il y a en parallèle réforme des politiques nationales (en particulier une réorientation vers des politiques de soutien davantage axées sur le marché);
- ° que les réformes seront plus faciles à mettre en oeuvre si elles sont exécutées sur une base multiproduits et lorsqu'elles font parties d'un mouvement généralisé visant à améliorer le système des échanges agricoles;
- ° que les ajustements devraient être apportés progressivement;
- ° que les gouvernements devraient conserver une certaine latitude dans le choix de leurs instruments de politique (les systèmes de soutien variant considérablement d'un pays à l'autre et il n'est pas nécessaire d'homogénéiser les politiques agricoles pour réformer le commerce des produits agricoles).

Les trois grands éléments du commerce des produits agricoles définis dans la Déclaration de Punta del Este (accès aux marchés, subventions et règlements techniques) sont inséparables, en ce sens que nous risquons d'annuler les gains qui pourraient être réalisés dans d'autres domaines si nous

n'arrivons pas à traiter comme il se doit un des éléments. La valeur des concessions relatives à l'accès peut être réduite par les subventions nationales ou par l'imposition de règlements techniques qui tiennent lieu d'obstacles déguisés au commerce.

Les liens existants entre les différents moyens de mise en oeuvre des politiques agricoles nationales, le couplage entre les produits, la nature diversifiée des instruments de politique et l'éventail disparate des intérêts des membres du GATT militent tous en faveur d'une approche globale des négociations. En outre, par le passé, les négociations du GATT ont clairement révélé les limites de la méthode des demandes et des offres par produit.

La crédibilité actuelle de l'applicabilité du GATT au commerce des produits agricoles est mise à rude épreuve par le grand nombre d'exceptions et de dérogations et par l'absence de règles sur des mesures aussi importantes que les prélèvements variables à l'importation, la limitation "volontaire" des exportations, les systèmes de prix minimums à l'importation et les droits de douanes "non consolidés". En outre, l'efficacité du mécanisme de règlement des différends du GATT a été sérieusement compromise par les règles vagues, imprévisibles concernant les subventions nationales et celles prévues pour l'exportation des produits agricoles.

PROPOSITION

La conclusion que le Canada tire de ce qui précède est que la volonté politique nécessaire pour atteindre les objectifs énoncés dans la Déclaration de Punta del Este commence à se manifester. Ces objectifs visent à "libéraliser davantage le commerce des produits agricoles et à assujettir toutes les mesures touchant l'accès ouvert aux importations et la concurrence à l'exportation à des règles et disciplines du GATT qui seront renforcées et rendues plus efficaces dans la pratique. La seule approche de négociation qui recèle des perspectives réelles de succès est celle qui englobe tous les membres du GATT, tous les produits agricoles et toutes les mesures qui faussent les échanges - bref, une approche globale.

Le Canada estime que cette approche globale devrait poursuivre deux objectifs intimement liés: (1) améliorer et garantir l'accès aux marchés de même que réduire les subventions qui faussent les échanges; et, (2) fournir aux dirigeants nationaux des règles internationales qui soient équitables, prévisibles et applicables en vertu desquelles ils pourront prendre des décisions de politique agricole nationale.

De façon plus précise, le Canada propose l'adoption collective d'une approche globale qui aurait pour résultat:

- ° de créer un dosage plus équitable des droits et obligations dans les pays membres du GATT, de sorte que toutes les mesures influant sur l'accès aux marchés seraient assujetties à des règles plus efficaces et applicables dans le cadre du GATT;
- ° de diminuer de façon importante toutes les subventions qui faussent les échanges et d'améliorer sensiblement l'accès au marché sur une période d'environ cinq années, dans le but ultime d'éliminer toutes les subventions qui faussent les échanges et tous les obstacles à l'accès, sur une période dont la durée sera négociée.

Le Canada propose que l'on s'entende tout d'abord sur la technique de négociation qui permettrait de réaliser la libéralisation des échanges. Il faudrait en fait utiliser une simple mesure qui convertirait tous les obstacles à l'accès et les subventions qui faussent les échanges en une seule mesure globale. Cela est indispensable pour mesurer les réductions de tout ce qui fausse les échanges au sein des pays et entre ces derniers. Cette mesure ferait abstraction des éléments d'aide gouvernementale à l'agriculture qui ne faussent pas les échanges. Cela devrait contribuer à encourager l'élaboration de politiques agricoles nationales qui soient davantage axées sur les marchés. Dans le calcul de cette mesure, on pourrait accorder un "crédit" aux pays qui limitent effectivement la production admissible aux subventions.

Au cours d'une première étape, les pays devraient s'entendre sur:

- ° les éléments devant être inclus dans la mesure de distorsion des échanges;
- ° la période de référence devant servir à mesurer les réductions;
- ° l'importance des réductions et la durée de la période de transition; et, plus important encore,
- ° l'obligation de ne pas introduire de nouvelles barrières à l'importation ni de mesures qui faussent les échanges.

La deuxième étape pourrait amener chaque pays à déposer un projet de plan de mise en oeuvre dans lequel il exposerait en détail comment il entend donner suite à l'engagement de réduire selon un pourcentage donné les mesures qui faussent les échanges.

La dernière étape correspondrait à la mise en oeuvre graduelle des réformes convenues.